

Acteurs et Citoyens

à Marseille

La culture du respect



Dominique LIENHART

Le Mot du Président

Les derniers événements liés au blocage de nos services publics nous amènent à poser la question de la responsabilité de nos élus face à de tels événements, principalement à Marseille avec l'arrêt total du service de l'enlèvement des ordures ménagères.

En vertu du code des collectivités territoriales, les élus représentent « l'autorité en charge de la sécurité et de la salubrité » cette fonction se divise en trois attributions : **le citoyen est un acteur à part entière de la gestion de crise par adoption d'un comportement adéquat** : prévention, gestion de crise, information de la population sur les risques encourus notamment.

Ils disent non à la retraite à 62 ans mais partent à 50 ans !

Les cheminots et les agents de la RATP mènent le mouvement de grève contre le recul de l'âge de la retraite à 62 ans. Or pas un seul des 160 000 salariés de la SNCF n'est

« menacé ». Tous partent soit à 55 ans soit même à 50 ans. Loin de les aligner sur le régime général la réforme prévoit qu'ils prendront leur retraite à 57 ans ou à 52 ans, soit toujours entre cinq ans et dix ans avant le commun des français... ET CELA À PARTIR DE 2023 !

Les syndicats n'étant pas représentatifs ils sont forcés d'être intransigeants voire peu crédible.

Tous ces sujets sans cesse ressassés imposent de prendre parti, sinon de prendre part avec discernement.

Informers la population revient à rendre identifiables les risques qu'elle encourt mais aussi les moyens de prévention engagés pour « prévenir et faire cesser » des événements non souhaités susceptibles de causer des dégâts sur le territoire de la commune, d'autant qu'à Marseille c'est un fait coutumier.

Pour ce faire le **Code Général des Collectivités Territoriales** confère aux communes des compétences en matière de police administrative. Les élus ont la possibilité de faire intervenir la police municipale, les services de la préfecture sur des problèmes qui menacent la sécurité et la salubrité publique. Ils peuvent également demander des études préalables en matière de risques et d'environnement notamment des études d'impact écologique et des études de danger. L'ont-ils fait ?

Communiquer de façon transparente sur les informations relatives aux risques et aux moyens de prévention comporte plusieurs enjeux :

- le premier enjeu concerne la gestion de crise. Il est en effet rappelé que le citoyen est un acteur à part entière de la gestion de crise par adoption d'un comportement adéquat

- le deuxième enjeu concerne la diffusion d'une information préventive suffisante par les élus, pour, préparer la population à la concertation devant tel ou tel événement à venir .

Cette concertation peut se faire de façon ponctuelle à l'initiative des maires par des réunions publiques ou bien comme nous le faisons régulièrement à ACTEURS & CITOYENS depuis des années. Faut-il encore que les élus en charge de la problématique daignent se présenter devant les habitants.

Cette information et rencontres sont d'autant plus importantes que dans le centre-ville (1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème}) les néo-résidents sont le plus souvent des populations en situation de précarité économique, des populations immigrées ne maîtrisant pas notre langue, nos usages, nos modes de vie.

En rappelant les risques et les moyens mis en œuvre pour la prévention, les communes remplissent une fonction pédagogique essentielle.

PROCHAINE RENCONTRE :

ELLE AURA LIEU LE 9 décembre 2010 à 18 H 30 à la Cité des Associations
93 la Canebière 13001 MARSEILLE

....DE L'ART DE FAIRE PARLER DE SOI ...

Notre maire Monsieur MENNUCCI, vient de faire paraître un communiqué au conseil national du PS du 9 novembre qui peut interpellé tout citoyen respectueux d'une certaine neutralité laïque. ([Document reproduit](#))

Déclaration de Patrick MENNUCCI Conseil National du PS du 9 novembre

« Notre convention qui doit mettre en œuvre notre vision de l'égalité est un moment clair d'opposition à la société sarkozyste qui transforme la France en pays développé, champion de l'inégalité. Tous les débats qu'il nous a imposés remplissaient cet objectif : identité nationale, fiscalité, retraites, sans papiers, stigmatisation des étrangers. Chacun d'entre eux, voulait dans son domaine favoriser les plus puissants, les plus riches, les plus français.

Les amalgames entre délinquance, religion et origine crée un véritable mal-être chez tous les français et bien sûr, chez ceux qui sont le plus visés: les français d'origine maghrébine ou africaine.

Inégalité dans la réalité économique, inégalité dans le comportement des élites et de l'état à leur égard. La manière dont on traite ces personnes-là définit aussi sûrement que l'impôt, l'éducation, la culture, la manière dont nous percevons l'égalité. C'est pourquoi nous devons nous attaquer à un certain nombre de problèmes symboliques et réels pour aider tous ceux qui vivent en France à participer en tant que citoyens à son développement.

L'Education est le premier. Je remercie Vincent Peillon d'être toujours très attentif et créatif sur ce sujet et d'avoir, dans la contribution intégrée dans ce texte, trouvé les solutions pour réduire certaines inégalités.

Cependant, je me permettrais de rajouter une proposition autour de l'école et l'enseignement. Fort de mon expérience marseillaise, je pressens qu'il est temps de poser la question de l'apprentissage de la langue arabe dans les collèges français. En effet, quand de nombreux établissements proposent l'enseignement de langues dites « rares » tels que le chinois ou le russe, très peu d'établissements proposent la langue arabe dans notre pays alors qu'elle représente une culture dont nous sommes historiquement et géographiquement proches. J'insiste, l'introduction de l'apprentissage de la langue arabe dès le collège permettrait plusieurs choses:

- *d'une part de reconsidérer la culture arabe comme une des plus importantes et anciennes du monde*
- *dans le même temps de redonner de la fierté et un patrimoine à ceux issus de cette culture en la faisant pénétrer dans une dimension républicaine qui nous est chère*
- *et enfin, donner à tous les français la possibilité de maîtriser une langue qui compte dans l'économie mondiale et internationale que ce soit dans le Maghreb ou bien sûr dans tous les pays du Moyen Orient. Cette opportunité économique ne peut plus être négligée*

Vous comprendrez pourquoi, cet élément est particulièrement important tout comme, de manière générale, la problématique France-Maghreb.

(suite de la déclaration)

D'ailleurs, autour de ce thème je voudrais attirer votre attention sur un point : celui des Chibanis.

Les chibanis qui est un élément beaucoup plus ciblé, ne représentant que quelques milliers d'anciens mais qui est largement symbolique et relevant d'une question de justice et d'égalité, cette question concerne principalement des hommes qui ont immigré en France entre 1945 et 1975 – pendant les 30 glorieuses – quand la France avait besoin d'un recrutement massif de main d'œuvre.

Ils forment aujourd'hui une population silencieuse, mal connue, délaissée qui connaît une situation sociale et humaine délicate entre France et Maghreb, entre pensions et assurances maladie.

Il s'est organisé un système d'entraide entre les chibanis et les jeunes générations : bénévolement des femmes aident ces anciens à remplir leurs documents administratifs, les nourrissent ou les accueillent dans des associations, dernier lieux de socialisation.

Il est grand temps de tracer des pistes de solution pour sortir d'une situation que le plan Borloo devait soit disant régler.

Je propose ici de présenter quelques solutions :

- *Réformant le titre de séjour avec la mention "retraité" en supprimant l'obligation d'avoir sa résidence principale sur le sol français pour percevoir la retraite.*
- *Ce titre de séjour a valeur de visa long-séjour et n'autorise pas son détenteur à séjourner en France plus d'une année. De fait, ce titre de séjour bloque le bénéficiaire de toutes les aides facultatives (APL Allocation ville de Paris, l'aide au transport, entrée en résidence service ou en foyer-logement...). Ce titre crée une nouvelle catégorie de précaires parmi les migrants âgés en leur imposant des allers retours incessants entre la France et leur pays d'origine et décourage tout projet de vivre sa vieillesse en France, de s'y intégrer ou de retourner définitivement dans le pays d'origine.*
- *Revenant sur la circulaire de 2008 qui ne permet plus d'obtenir la majoration pour couple si le conjoint ne vit pas en France. En effet, cela a diminué considérablement les montants qui leur sont versés et parfois leur a fait perdre le minimum vieillesse.*
- *Facilitant l'obtention des Visas pour les proches en cas d'hospitalisation ou d'impossibilité de retour au pays et favoriser le regroupement familial tardif, tout particulièrement pour les épouses seules et isolées.*
- *Permettant l'acquisition automatique de la nationalité française en prenant en compte l'ancienneté du séjour en France.*
- *Adaptant l'offre de logement et d'hébergement car aujourd'hui elle se réduit au Foyer de travailleurs migrants ou une chambre à l'hôtel.*

Nous devons travailler à la création de lieux de vie (maisons de retraites, foyers adaptés) qui "fixeraient" les vieux migrants et leur donneraient une stabilité durable où ils pourraient recevoir leur famille.

Cela devrait faire partie des critères de l'ANRU, bien au-delà des problèmes de pavés du centre-ville de Meaux....

(suite et fin de la déclaration)

- Impliquant les pays d'émigration et leur rappeler leur responsabilité par rapport aux anciens travailleurs. Il s'agit d'accompagner les vieux migrants désireux de retourner vivre au pays et en même temps d'aider la famille à mieux prendre en compte les difficultés de réintégration.

Est un chantier réalisable car il s'adresse à une population très ciblée et pourtant pourrait être une avancée considérable dans la lutte contre les inégalités et avoir un retentissement international avec la création d'un véritable champ de coopération sociale, culturelle et bien sûr économique avec les pays du Maghreb qui rentrent sans modération dans la modernité ; il serait temps de s'en rendre compte »

Réactions sur ce texte reproduit tel que.

EST-CE DE LA MALADRESSE OU DU CLIENTELISME COMMUNAUTAIRE ? OU LES DEUX ?

Pourquoi parler d'inégalité de traitement entre population dans une France généreuse, accueillante, offrant à tous sans distinction un système de sécurité sociale unique au monde, qui coûte effectivement cher à la solidarité. Les pauvres sont pauvres quelles que soient leurs origines, et la France ne fait pas de différence culturelle dans le traitement de cette pauvreté mais....

" Quand la moitié d'un peuple croit qu'il ne sert à rien de faire des efforts car l'autre moitié les fera pour elle, et quand cette dernière moitié se dit qu'il ne sert à rien d'en faire car ils bénéficieront à d'autres, cela, mes amis, s'appelle le déclin et la fin d'une nation. On n'accroît pas les biens en les divisant. "(Dr. Adrian Rogers, 1931.)

Comment peut-on :

- écrire qu'il y aurait des discriminations dans le traitement des français (dans le texte « **débats pour favoriser.... les plus français** »).
- Proposer la suppression de l'obligation d'avoir sa résidence sur le sol français, en réformant le titre de séjour (donc pour des étrangers) pour permettre à certaine population de bénéficier des aides sociales françaises et retourner chez eux en leur évitant des allers et retours entre la France et leur pays d'origine !

C'est irrespectueux à l'égard des personnes âgées françaises, dignes, silencieuses, qui elles se nourrissent, pour beaucoup, de tartines de pain et de café au lait, 3 fois par semaine, sans pouvoir quitter leur rue qui se dégrade au fil des années dans le centre-ville.

Avant de faire parler l'arabe demandons aux personnes immigrées accueillies en France de parler notre langue afin de s'y intégrer pour « **les faire pénétrer dans une dimension républicaine qui nous est chère** » (sic)

Finalement l'antisarkozysme systématique conduit à des réquisitions ad hominem peu honorables.

BULLETIN D'ADHÉSION A REMPLIR à envoyer : **Cité des associations, Acteurs et citoyens à**

Marseille, 93 La canebière, 13001 Marseille

Nom:.....

Prénom:.....

Adresse:.....Ville.....arrondissement...

1. ADHERENT : cotisation 10 € par an.....2. Membre de soutien : 20 € ou 30 € ou 40 € ou

Chèque libellé à l'ordre de « acteurs et citoyens à Marseille »